



Réalisation d'une chambre funéraire

Réunion de présentation

9 mai 2022



Les Besoins

• Rappels du contexte :

- La personne publique portera la construction de l'équipement qui sera ensuite mis à disposition d'un opérateur
- dans le cadre d'une délégation de service public de type affermage
- On comptabilise aujourd'hui trois chambres funéraires autour du bassin de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc
- Deux opérateurs sont présents : PFG (groupe OGF) et les pompes funèbres GROS (entreprise familiale)

- La collectivité prévoit la construction d'un bâtiment composé d'une chambre funéraire disposant de :
- 3 salons de présentation,
- Une salle de cérémonie d'une capacité d'accueil de 70/80 personnes,
- Un local pouvant accueillir un commerce funéraire, la collectivité souhaitant intégrer l'activité de commerce
- d'articles funéraires dans le contrat de délégation de service public en tant qu'activité annexe à titre accessoire
- et complémentaire avec notamment :
- - La vente de de plaques funéraires, d'emblèmes religieux et la réalisation de travaux divers d'imprimerie.



- Le calendrier prévisionnel :**
- dépôt du permis de construire :
septembre 2022**
 - lancement des travaux de construction :
mai 2023**
 - livraison et mise en service : début 2024**